ORGANISER UNE PROJECTION-DEBAT EN 7 ETAPES

❶	❷	❸	❹	❺	PROJECTION-DEBAT	⑥	⑦
Je choisis les films parmi la sélection officielle	**Je vérifie les conditions de projection (p.10)**	**Je contacte mon pôle ALIMENTERRE et je noue des partenariats**	**Je communique**	**Je prépare le débat en consultant la fiche pédagogique du film** *(mise en ligne fin septembre)*		**Je remplis un bilan en ligne pour chaque séance**	**Je règle les droits de projection**
AVANT LA SEANCE						**APRES LA SEANCE**	
Je visionne les bandes annonces, les synopsis et les critiques des films. Je choisis les films en fonction du public que je souhaite sensibiliser, du thème et message que je souhaite aborder et transmettre.	**Les conditions de projection varient** en fonction des films. Cela inclut : location ou achat du DVD, droits de diffusion, et droits musique. Le CFSI a négocié les droits de diffusion auprès des sociétés de production.	**Le pôle** ALIMEN**TERRE m'accompagne** pour : - organiser les séances : méthodes d'animation, mise en lien avec des partenaires locaux, choix des intervenants, du lieu et de la date. - obtenir les outils : DVD, kit de communication, répertoire d'intervenants.	**Je communique pour** garantit une meilleure participation : - presse locale, - réseau social - kit de communication - agenda du festival (inscription réalisée par le pôle)	Pour assurer un débat ouvert, participatif voire contradictoire, je définis : **- une problématique** **- un animateur** **- un ou plusieurs intervenants** pour apporter un éclairage supplémentaire ou contradictoire **- la participation du public**		En devenant organisateur, je m'engage **à remplir après chaque séance un bilan en ligne. Cela me prendra quelques minutes.** (1 séance = 1 bilan)	Une fois le bilan complété, je recevrai une facture de la part de mon pôle ALIMEN**TERRE pour m'acquitter des droits de diffusion**. Je paie directement les droits musique éventuels directement auprès de la SACEM de ma région.